

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	8
de votants	9

OBJET

2024-20

Parcelle AA138 clause non-aedificandi

Convocation établie le 12/11/2024
Transmise à la Préfecture le
2/12/2024

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Fabrice WIEGERT, Guy FURDIN, Philippe PIERRAT, Olivier KUBLER, Dominique MATHEY, Paulette CLEMENT

Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT
Arnaud MELINE à Guy FURDIN

Etaient absents excusés :
Valérie LHUILLIER

Etait absent non excusé :
Gilles JONCHERAY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En complément à la délibération 2024-17 du 16 septembre 2024, la commune de Dommartin-sous-Amance précise que les parcelles nouvelles : AA184 (famille Galland) et AA185 (Mr Yahimi) font l'objet d'une clause non aedificandi pour une durée de 10 années, servitude interdisant l'édification de toutes sortes de constructions, même enterrées, quelles qu'en soient la destination et la superficie, qu'elles soient temporaires ou définitives, démontables ou non, ainsi que l'installation de voiries et emplacements de stationnement sur tout ou partie de la parcelle grevée de cette servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la mise en application de la clause non aedificandi pour une durée de 10 ans
- Accepte les frais de constitution de servitude éventuels à la charge de la commune.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 28 novembre 2024
Le Maire, Dominique MATHEY

